

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **18/02/2019**

Date d'affichage : **20/02/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADÉ / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Valérie ROBIN / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT : Pascal CORDE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation – Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2, résidant à Cogolin, chaque mercredi, durant le temps scolaire, à l'exception des jours fériés.

Afin de répondre à un besoin des familles cogolonoises, un second accueil « Planète mercredi » devient nécessaire et pourra être organisé dans les locaux de l'école du Rialet en complément de celle de Pisan-Malaspina.

La création d'un second accueil entraîne la modification du règlement intérieur « Planète mercredi ».

N° 2019/032

CREATION D'UN SECOND LIEU « PLANETE MERCREDI »

- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR « PLANETE MERCREDI »

CM 26/02/2019

N° 2019/032

CREATION D'UN SECOND LIEU « PLANETE MERCREDI »

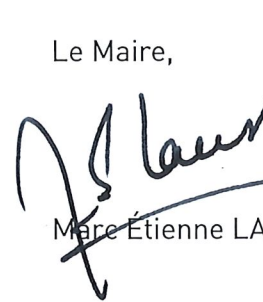
- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR « PLANETE MERCREDI »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'accepter la création d'un second accueil « Planète mercredi » dans les locaux de l'école Le Rialet ;
- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur « Planète mercredi » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,


Mère Étienne LANSADÉ

